



## Porte plainte contre traitement qui cause prejudice

-----  
Par anto

bonjour

quand j'avais 10 ans environ j'ai subit un traitement pour l'hyperactivite mais je me rend compte que depuis sa les annee que j'ai vecu apres se sont transformé en une sorte de petite dépression d'un manque d'énergie de problem de sommeil les annee on passe et une fois adulte les symptom se sont agravé au point que je ne peux plus me lever le matin a cause de mon insomenie je manque terriblement d'énergie au point que je suis tomber en dépression sévere

seulement aujourd'hui je n'ai droit a aucune aide ni soutient ni meme reconnaissance que je fait de la dépression juste que je souffre terriblement selon un psychiatre

la question est et ce que je pourrais demande des dommage et intérêt a cause du traitement que j'ai eu enfant avec suivie pédopsychiatre et dossier MDPH car apres recherche un lien pourrais existe avec mon problem et depuis des annee cela me cause un lourd préjudice et que je n'ai droit a aucune aide alors que je ne peux plus travailler

-----  
Par kang74

Bonjour

Pour le moment votre fatigue s'explique de par votre diagnostic qui est une depression sévère , et ui doit être traitée comme telle ( = médicament sur le long terme)

Vous devriez voir avec votre medecin traitant pour des investigations plus poussées au sujet de la cause éventuelle de ces troubles du sommeil, incluant diverses spécialistes .

Cela prouverait aussi des troubles que vous pourrez faire valoir comme un handicap , qui se rajouterai à votre depression .

Parce que, mis à part si un expert vous fait un rapport circonstancié basé sur des arguments scientifiques au sujet de votre trouble, à vous , de sommeil, vous n'avez aucun élément permettant de prouver une quelconque responsabilité envers un traitement que vous ne prenez plus depuis X temps .

-----  
Par isernon

bonjour,

pour obtenir des dommages et intérêts, il faut une décision d'un tribunal contre la ou les personnes que vous estimez responsable de votre situation.

à qui voulez-vous demander des dommages et intérêts ?

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal qui ne semble pas exister dans votre cas.

Saalutations

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Les procédures liées à des traitements ayant eu des effets secondaires des années plus tard sont extrêmement complexe, notamment parce que c'est au patient de prouver le lien de cause à effet.

Il faut donc produire des expertises attestant que votre état est au moins partiellement lié à ce traitement. Tout doute

jouera en votre défaveur.

Si vous voulez évaluer vos chances, il faut impérativement voir un avocat spécialisé dans les questions médicales. Ce sont des procédures très complexes et très techniques.

je n'ai droit a aucune aide alors que je ne peux plus travailler

Commencez par voir avec les médecins qui vous suivent pour déposer une demande d'AAH. Cela vous assurera un minimum vital et vous pourrez ensuite aviser.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242[/url]

-----  
Par anto

Donc au final on ma pourrie la vie et je doit l'accepte...

Pour aah justement tout les médecins que j'ai vue refuse

Par contre quand j'ai vue un psychiatre en ligne il était d'accord avec moi estime que j'avais une lourde souffrance mais comme consultation en ligne il ne pouvait rien faire

Ou apres on essaye de me faire croire que l'on passe de dépression sévère et insomnie extrême a tout va bien en quelque semaines....

-----  
Par kang74

Scientifiquement parlant, il est impossible que ce médicament vous crée des effets secondaires de la sorte des années après ; sauf preuve du contraire .

Pour faire valoir un handicap il faut nécessairement un suivi régulier , un diagnostic et des traitements .

Je vous conseille de vous rapprocher d'un medecin traitant pour qu'il vous oriente vers un CMP ou un spécialiste, car non, ce n'est pas de par une consultation par internet qu'on diagnostique une depression qui pourrait rentrer dans le cadre d'une ALD .

Car effectivement, on ne passe pas d'une depression du jour au lendemain, il faut un suivi, il faut un traitement adapté, et le temps de le trouver, le temps de le mettre en place, ça prend du temps .

Enfin si besoin, il y a peut être des urgences psychiatriques près de chez vous, et vous avez peut être la possibilité d'aller en clinique .

-----  
Par Isadore

Donc au final on ma pourrie la vie et je doit l'accepte...

Pas forcément, mais si vous estimez qu'on vous a causé un préjudice, il faut le prouver. L'état de santé d'une personne peut se dégrader sans aucun lien avec un traitement reçu dans une enfance.

Vous avez vous-même employé le conditionnel :  
car apres recherche un lien pourrais existe avec mon problem

En droit, on ne peut pas condamner des gens à indemniser les autres sur des suppositions.

Une demande d'indemnisation dans un cas comme le vôtre impliquerait que vous trouviez des experts qui puissent attester que vos symptômes ont été causés par le traitement que vous incriminez, et que vous vous lanciez dans plusieurs années de procédure.

La priorité est de vous inscrire dans un parcours de soins réguliers.

-----  
Par stepat

Bonjour,

Le simple fait que le lien indique, je vous cite "après recherche un lien pourrait exister avec mon problème" exclut tout résultat positif dans le cadre d'une procédure au civil ou encore plus au pénal. En effet vous appliquez vous même le

conditionnel.....donc l'absence de preuve.

Pour la plupart des pathologies, vous trouverez toujours un article qui indiquera que tel médicament a un effet indésirable similaire à la pathologie en question.

D'autre part initier tout seul une procédure contre la prescription du méthylphénidate ( je suppose que vous parlez de ce médoc) est voué à l'échec si vous présentiez des troubles compatibles avec ceux pour lesquels il est indiqué.

Une procédure contre le labo : inenvisageable seul, ces labos sont trop puissants.

Cherchez si des groupes de malades ont déjà initié une procédure de groupe et si oui associez vous.

Mais il vous faudra un avocat spécialisé ++ et surtout dans votre état un suivi psychologique car ce type de procès est éprouvant.